

## Ils ont dit

### Ce « ne sont pas des disputes de couple où les torts seraient partagés »

c'est un processus d'emprise sexiste tellement ancré dans nos mentalités et dans nos pratiques que certains hommes se sont habitués à l'impunité », a soutenu le Premier ministre lors du Grenelle contre les violences conjugales. « Depuis des siècles, ces femmes sont ensevelies sous notre indifférence, notre déni, notre incurie, notre machisme séculaire, notre incapacité à regarder cette horreur en face » (E. Philippe, *Le Monde*, 4 sept. 2019).

### « Ces drames ne sont plus considérés comme de simples faits divers »

relevant de la sphère privée, mais bien comme la manifestation la plus violente du système patriarcal. C'est donc une question éminemment politique. La gravité de la situation exige que ce Grenelle soit autre chose qu'une grande messe ou encore un effet de communication » (Ligue des droits de l'homme, communiqué, 2 sept. 2019).

### « On nous demande tout et son contraire : de vider les prisons surpeuplées... »

mais de ne surtout pas relâcher de criminels. En cas de récidive, nous sommes, bien sûr, les premiers accusés », déplore Stéphanie Lochon-Dallet, juge d'application des peines qui s'est prononcée sur la libération conditionnelle de Jean-Claude Romand (*Le Monde*, 3 sept. 2019, extrait de « Les Juges de la deuxième chance », de P. Rancé et O. Pighetti).

### « On a observé (...) que l'ouverture de procédures en ligne »

[sur le portail du justiciable] n'entraîne pas d'augmentation du nombre de demandes ». Pour autant, une équipe support a été constituée « qui répond grâce au formulaire de contact ou par téléphone aux justiciables », indique la cheffe du projet Portalis (A. Hilaire-Bourguignon, *La Provence*, 30 août 2019).

### Une fois le dossier du justiciable dématérialisé, « la totalité des données sont hébergées »

dans nos datacenters, et pas sur le cloud. Elles sont donc protégées par tous les moyens de l'État avec des processus de certification », précise le directeur des systèmes d'information au ministère de la Justice (*La Provence*, 30 août 2019).

884

## Avocat épanoui

Ex avocate, Lilas Louise Maréchaud a quitté la robe après 2 ans de barre pour se lancer dans de nouveaux projets. En 2018, elle a lancé Fleur d'avocat, podcasts d'avocats épanouis, et au printemps dernier l'atelier « Bien dans ta robe ».

Elle est de cette génération Y réputée pressée, libre de ses choix et plutôt insatisfaite au travail. Podcasteuse, apprentie journaliste, avocate repentie, entrepreneuse en devenir, Lilas Louise Maréchaud, trentenaire créative et communicante, est un peu tout cela à la fois. Reflet de sa génération dont



elle a bien intégré les codes, l'image et le marketing en tête, biberonnée aux podcasts, elle a imaginé Fleur d'avocat. « Je voulais travailler sur les problématiques de bien-être au travail, en rupture avec la morosité ambiante et cerner ce que "bien-être" signifie chez les avocats quand beaucoup d'entre eux se plaignent ». Dans une série d'épisodes, Lilas Louise Maréchaud donne la parole aux avocats bien dans leur robe. « Il est possible d'être avocat et épanoui » sourit-elle. En parallèle de mouvements comme #PayeTaRobe, elle propose de placer le curseur « du côté des solutions ». « À trop verser dans le négatif, on a le sentiment que c'est la profession avec un grand P qui va mal ».

Au milieu de ce rubis cube de portraits, - une trentaine consultable en ligne - on croise des anonymes, des avocats reconvertis et quelques stars du barreau comme Kami Haeri, Paul Lignières ou Clarisse Berrebi. « C'est un peu la fine fleur de la profession, des avocats qui donnent envie ». Une série d'été s'est intéressée à ceux d'entre eux qui ont une « double vie », comme Maître Et Talons, avocate généraliste qui a trouvé refuge dans le dessin auquel elle consacre 4h par jour : « je ne savais pas si j'avais ma place dans cette profession (...) sans le dessin peut-être que j'aurais quitté la robe ». Pointés du doigt par différents rapports, les avocats sont interpellés sur les problématiques de bien-être au travail. L'université d'été qui s'est déroulée en août avait pour thème « Le bien-être et le droit, réalité ou utopie? ». Des ateliers comme « Le bien-être dans la gestion de cabinet » proposait aux avocats de « gagner en bien-être ». La profes-

sion commence à se remettre en question. La génération Y hésite moins à dénoncer la pression des cabinets, le présentisme, voire dans les cas les plus graves, les situations de harcèlement ou de discrimination.

« Le bien-être au travail n'est pas le même pour tous » constate Lilas Louise Maré-

chaud, « Il y a 1 000 et une façon d'exercer la profession ». Elle-même a pourtant raccroché la robe. Titulaire d'une double maîtrise en droits français et espagnol, d'un master 2 en droit de la santé, elle a prêté serment en 2016. Sa première collaboration dure 2 semaines, « le temps de me faire virer. J'ai pris de plein fouet cette première expérience ». Après cette entrée brutale dans la profession, elle enchaîne deux collaborations, découvre les « absurdités managériales » et trouve globalement le fonctionnement « has been ». « C'était toute une histoire d'organiser une réunion hebdomadaire ». Après hypokhagne, cette fille de médecins s'était tournée vers le droit, convaincue qu'elle voulait être « avocate internationale ». Finalement, elle admet s'être trompée de voie et se reconvertit. Curieuse de l'innovation managériale, elle suit aujourd'hui le master Exécutif en ressources humaines de Sciences Po... où elle s'épanouit.

Avec la formation « Bien dans ta robe », dont la 2<sup>e</sup> session est organisée en septembre, Lilas Louise Maréchaud s'emploie à donner les clés d'entrée dans la profession d'avocats qui lui ont manquées. Des témoignages qu'elle a recueillis, elle a tiré un diagnostic : « L'avocat épanoui est celui qui a confiance en lui, qui n'a pas eu peur de dire non, qui a su se créer des opportunités et qui comprend bien son environnement professionnel en termes de stratégie et de personnalités ». Des soft skills innés chez certains, et que chacun peut acquérir. « Il manque un module de développement personnel dans la formation des avocats ».

FLORENCE CREUX-THOMAS